ÉVALUATION DE L'EMC 2015, cycles 2 à 4

(EMC 2015)

Domaine 3 cycle 2 : La formation de la personne et du citoyen (voir document pages 10 et 11)

Les contextes d'évaluation pour ce domaine sont de deux types :
• ceux qui relèvent de la vie dans la classe et dans l'école, récréations incluses ; l'**observation** est alors essentielle ;
• ceux qui relèvent de situations d'apprentissage permettant d'évaluer des compétences dans le domaine de l'expression orale (*formulation d'une opinion, d'un point de vue, argumentation, discussion sur une thématique morale et civique*), d'apprécier des progrès dans la formation du jugement moral des élèves (et notamment la capacité à se décentrer pour prendre en compte le point de vue des autres) ou des progrès dans le respect des autres. L'évaluation prend appui sur les contenus propres à l'EMC, mais aussi sur ceux qui nourrissent les autres domaines d'enseignement.

ÉLÉMENTS SIGNIFIANTS	En fin de cycle 2, l'élève qui a une MAÎTRISE SATISFAISANTE (NIVEAU 3) parvient à :	CONTEXTES ET / OU SITUATIONS POSSIBLES D'ÉVALUATION
S'exprimer (émotions, opinions, préférences) et respecter l'expression d'autrui	• Exprimer et justifier un avis ou un point de vue personnel dans un échange où d'autres peuvent faire de même. • Faire part de ses émotions dans des situations particulières.	Les situations d'**évaluation-observation** requièrent une participation active de chaque élève : débat sur un fait de vie collective dans la classe ou dans l'école ou sur un événement d'actualité. Les conseils d'élèves sont des situations propices à l'observation individuelle et collective. Ils permettent aux émotions de s'exprimer sans agressivité. On pourra s'assurer que les élèves sont capables : • d'exprimer et de formuler des émotions et des sentiments à l'occasion d'une lecture d'album à contenu moral et civique ; • de verbaliser des émotions et des sentiments, de respecter des émotions et des sentiments exprimés par leurs pairs ; de faire des choix (de couleur, de forme, de matière...) en arts plastiques en lien avec leurs préférences ou ressentis et les formuler devant les autres. En EPS, les jeux d'opposition, les activités d'expression corporelle à visée esthétique sont des situations où les émotions et les sentiments se vivent et s'observent. Ce sont des situations privilégiées pour observer, par exemple, les manifestations d'agressivité, de violence, de rejet, ou au contraire de solidarité ou de coopération.
Prendre en compte les règles communes	• Se référer à des règles et adopter un comportement adéquat.	**Les règles** peuvent être les règles de vie de l'école et de la classe mais aussi des règles plus locales (exemples : règles d'un jeu ou du fonctionnement d'une activité en EPS ; règles de sécurité quand un matériel particulier est utilisé ...) ou plus générales (exemples : règles de comportement sur la voie publique, dans une enceinte particulière telle que la piscine, dans un lieu fréquenté à l'occasion d'une sortie...) Toutes les **situations de coopération** (réalisation d'un projet, travail de groupe, travail d'équipe...) sont des situations où les élèves font vivre les règles et apprennent à en percevoir le bénéfice pour le groupe. L'appréciation d'un **comportement adéquat** est toujours portée à l'occasion d'une situation précise (dans la classe, la cour de récréation ou lors d'une sortie scolaire). Elle peut porter sur la tenue, le langage ou les actions réalisées
Manifester son appartenance à un collectif	• Contribuer à la vie collective et au bon déroulement des activités dans la classe et dans l'école en assumant des responsabilités. • Reconnaître des symboles de la République française.	L'évaluation-observation prend en compte l'**implication** des élèves dans la vie de l'école et de la classe, la capacité à se tenir à un **engagement**, à assumer pour un temps donné une **responsabilité** repérée, à **aider** spontanément un camarade en situation de handicap, à aider sur invitation d'un adulte un pair en difficulté pour quelque raison que ce soit, etc. Liens avec le domaine 2 Les **symboles de la République** (notamment le drapeau et l'hymne national) doivent pouvoir identifiés en situation, sur des images ou autres formes de représentation.

Domaine 3 cycle 3 : La formation de la personne et du citoyen (voir document page 12)

L'évaluation est réalisée dans des situations diverses, dans le quotidien de la classe dans les enseignements et dans l'établissement ou lors d'activités et d'actions hors de l'établissement, dans le cadre du parcours citoyen.
L'observation des élèves est privilégiée

DISCIPLINE(S) ENSEIGNÉE(S) CONTRIBUANT À L'ÉVALUATION DES ACQUIS	ÉLÉMENTS SIGNIFIANTS	En fin de cycle 3, l'élève qui a une MAÎTRISE SATISFAISANTE (NIVEAU 3) parvient à :	CONTEXTES ET / OU SITUATIONS POSSIBLES D'ÉVALUATION
Arts plastiques Éducation musicale EPS ; Français Histoire-géo. Enseignement moral et civique Langues vivantes Mathématiques Physique-chimie Sciences de la vie et de la Terre Technologie	**Maîtriser l'expression de sa sensibilité et de ses opinions, respecter celles des autre**	• Exprimer des émotions ressenties. • Formuler une opinion, prendre de la distance avec celle-ci, la confronter à celle d'autrui et en discuter	L'évaluation prend en compte : • la formulation à l'oral avec un vocabulaire approprié d'une émotion ressentie lors de la découverte d'une œuvre d'art, lors de la lecture d'un livre, d'un texte... ; • la formulation des émotions à l'écrit dans un carnet de lecture, ou tout autre support permettant de recueillir et de conserver des impressions personnelles ; • la participation à des échanges oraux pour confronter des points de vue en prenant en compte la parole d'autrui ; • l'investissement personnel dans une production artistique collective (interprétation de chanson, mise en œuvre d'une exposition de productions des élèves)
	Comprendre la règle et le droit	• Identifier et connaître les grands principes, les valeurs et les symboles de la République française. • S'approprier et respecter les règles de fonctionnement de son école ou de son établissement et de collectifs plus restreints, et participer à leur élaboration	L'évaluation peut être réalisée dans le cadre : • d'un travail sur quelques extraits de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de la Convention des droits de l'enfant ou de la Charte de la laïcité ; • d'études de cas, de débats ou jeux de rôles qui mobilisent les valeurs de la République ; • de différentes situations au sein de la classe, de l'établissement ou à l'extérieur dans lesquelles les élèves ont à respecter des règles collectives pour assurer la sécurité de chacun (activités sportives et/ou expérimentales) et/ou permettre un fonctionnement collectif efficace (réalisation d'un projet collectif, jeu sportif, situations de classe quotidiennes). L'évaluation vise à vérifier la capacité de l'élève à respecter des règles collectives, à rappeler ces règles à d'autres élèves, à les aider à les appliquer, à proposer des aménagements d'une règle si besoin
	Exercer son esprit critique, faire preuve de réflexion et de discernement	• Percevoir les enjeux d'ordre moral d'une situation réelle ou fictive. • Dépasser des clichés et des stéréotypes	L'évaluation s'effectue **lors d'activités dans le quotidien** de la classe à l'oral et/ou à l'écrit **qui mobilisent la compréhension des valeurs morales et de la République** : • présentes dans des œuvres de fiction, portées par des personnages et leurs actions (procès fictifs, jeux de rôle, débats, cercles de lecture, etc.) ; • dans le cadre de situations concrètes, de sujets d'actualité, à partir de supports divers dont les médias ; • dans le cadre des activités collectives, en classe ou à l'extérieur de la classe, qui peuvent donner lieu à une réflexion sur les stéréotypes repérables dans des propos ou des comportements.

Domaine 3 cycle 4 : La formation de la personne et du citoyen (voir document pages 16 à 18)

DISCIPLINE(S) ENSEIGNÉE(S) CONTRIBUANT À L'ÉVALUATION DES ACQUIS	ÉLÉMENTS SIGNIFIANTS	En fin de cycle 4, l'élève qui a une MAÎTRISE SATISFAISANTE (NIVEAU 3) parvient à :	CONTEXTES ET/OU SITUATIONS POSSIBLES D'ÉVALUATION Quand elle se fait en langues vivantes étrangères et régionales, l'évaluation des compétences décrites dans ce domaine prend en compte le niveau de maîtrise linguistique attendu et indiqué dans les programmes pour chaque langue.
L'évaluation est réalisée dans des situations diverses, dans le quotidien de la classe dans les enseignements et dans l'établissement ou lors d'activités et d'actions hors de l'établissement, dans le cadre du parcours citoyen. L'observation des élèves est privilégiée.			
Arts plastiques Éducation musicale EPS ; Français Histoire-géographie Enseignement moral et civique Langues vivantes (étrangères ou régionales) Mathématiques Physique-Chimie Sciences de la vie et de la Terre Technologie	**Maîtriser l'expression de sa sensibilité et de ses opinions,** **respecter celles des autres**	• Expliciter les émotions ressenties. • Formuler une opinion, prendre de la distance avec celle-ci, la confronter à celle d'autrui et en discuter	L'évaluation est réalisée lors de la présentation orale et/ou écrite d'une œuvre ou d'un texte engageant la sensibilité de l'élève. L'évaluation peut prendre en compte la précision du vocabulaire utilisé par l'élève pour exprimer ce qu'il perçoit et ressent, la capacité à expliciter ce qui lui plaît et déplaît, à justifier ce qu'il ressent, à tenir compte des réactions des interlocuteurs. L'évaluation est réalisée lors d'échanges (écrits et/ou oraux) entre élèves, sur une thématique (proposée par l'enseignant) mettant en jeu des questions morales ou sociales. Elle peut prendre en compte la capacité de l'élève à : • **expliquer, argumenter pour défendre ses choix** et ses prises de position ; • **participer aux échanges de manière constructive**, dans un langage correct, en restant dans le sujet et en respectant les codes de communication spécifiques à la langue utilisée ; • **accueillir et prendre en compte les avis des autres élèves**
Arts plastiques Éducation musicale EPS ; Français Histoire-géographie Enseignement moral et civique Langues vivantes (étrangères ou régionales) Mathématiques Physique-Chimie Sciences de la vie et de la Terre Technologie	**Connaître et comprendre la règle et le droit**	• S'approprier et respecter les règles de fonctionnement de son établissement et de collectifs plus restreints, et participer à leur élaboration. • Connaître, comprendre et analyser les principes, les valeurs et les symboles de la République française et des sociétés démocratiques	L'évaluation peut être réalisée dans différentes situations scolaires dans lesquelles les élèves ont à respecter des règles collectives pour assurer la sécurité de chacun (activités de laboratoire, activités sportives à risque) et/ou permettre un fonctionnement collectif efficace (réalisation d'un projet collectif notamment artistique ; jeu sportif ; situations de classe quotidiennes). L'évaluation peut prendre en compte la **capacité à respecter les règles collectives,** à vérifier le respect de ces règles par autrui, à rappeler les règles à d'autres élèves, à les aider à les appliquer, à proposer des aménagements d'une règle si besoin en envisageant les conséquences sur le fonctionnement du collectif. L'évaluation peut être réalisée lors de l'étude de textes, de débats, d'études de cas ou de jeux de rôles qui mobilisent : • les grands principes, les valeurs de la République et des sociétés démocratiques ; • les grands principes du droit, de la justice et des règles du fonctionnement social. L'évaluation prend en compte la capacité de l'élève : • à identifier et respecter ces principes et ces valeurs; • à expliciter leur raison d'être ; • à les mettre en lien avec le règlement intérieur, la vie de l'établissement, des situations réelles ou imaginaires (en particulier, récits et personnages mettant en jeu des valeurs morales), des faits d'actualité etc

Arts plastiques Éducation musicale EPS ; Français Histoire-géographie Enseignement moral et civique Langues vivantes (étrangères ou régionales) Mathématiques Physique-Chimie Sciences de la vie et de la Terre Technologie	**Exercer son esprit critique,** **faire preuve de réflexion et de discernement**	• Rendre compte des argumentaires développés par différents protagonistes relativement à une thématique. • Utiliser les médias et l'information de manière responsable et raisonnée. • Distinguer ce qui relève d'une croyance ou d'une opinion et ce qui constitue un savoir (ou un fait) scientifique. • Distinguer la perception subjective de l'analyse objective	L'évaluation est réalisée lors du visionnement de débats (débats télévisuels, débats entre élèves) ou de la lecture de textes présentant des points de vue différents sur une thématique. Il est demandé à l'élève de rendre compte de deux ou trois argumentaires développés (dans le débat ou le texte) relativement à la thématique. L'évaluation peut prendre en compte la précision et la justesse de la restitution des argumentaires développés, et la capacité à donner son propre point de vue par rapport à ces argumentaires et à la thématique. L'évaluation peut prendre en compte : • la capacité à vérifier l'origine et la pertinence des sources d'information, en particulier sur le web, à repérer des points de vue, à hiérarchiser les informations ; • la capacité à repérer, dans une situation donnée, la différence entre faits, informations et commentaires, par exemple en étudiant différents articles de presse portant sur un même événement ; • l'usage fait par l'élève des réseaux sociaux en tant que producteur ou relais de l'information avec, notamment, la prise en compte des règles de droit. À partir d'activités relevant de toutes les disciplines (lecture de documents présentant différents points de vue, expérimentations, résolution de problèmes), l'évaluation peut prendre en compte la capacité de l'élève à : • distinguer des éléments de discours relevant de croyances de ceux s'appuyant sur des savoirs et des faits scientifiques avérés ; • identifier dans un discours ce qui relève de préjugés et de stéréotypes ; • déceler des implicites sous-tendant le discours ; • conduire une analyse objective fondée sur l'observation, l'expérimentation, le raisonnement. L'évaluation peut s'appuyer sur des œuvres artistiques, images, textes, ou tout autre document appelant l'expression d'une sensibilité personnelle, mais pouvant -devant- être analysés objectivement (par l'étude des matériaux, des techniques, de la langue, etc.)
Arts plastiques Éducation musicale EPS ; Français Histoire-géographie Enseignement moral et civique Langues vivantes (étrangères ou régionales) Mathématiques Physique-Chimie Sciences de la vie et de la Terre Technologie	**Faire preuve de responsabilité,** **respecter les règles de la vie collective,** **s'engager et prendre des initiative**s	• Assumer des responsabilités et prendre des initiatives dans l'établissement et/ou dans la classe. • S'impliquer dans la mise en place d'un événement dans l'établissement	Il convient d'être vigilant sur le fait qu'**un élève peut avoir une attitude responsable sans qu'elle soit marquée par un engagement visible, de se garder d'encourager l'activisme pour avoir matière à évaluation.** Cette compétence peut être validée par l'engagement et l'attitude responsable de l'élève au sein des activités de la classe et/ou de différentes instances de la vie scolaire (conseil de vie collégien, conseil de classe, site web, etc.) ou associatives (associations sportive, culturelle, citoyenne, etc.). L'évaluation peut être réalisée lors de la mise en place d'un événement ou d'un projet sportif, culturel, scientifique, artistique, éducatif, etc. Les enseignants et/ou les élèves définissent les tâches à assurer pour la réalisation du projet ou de l'événement. Les élèves se répartissent les tâches avec un échéancier. L'évaluation peut **prendre en compte l'engagement actif de l'élève dans les tâches qu'il a à réaliser, son autonomie** dans leur réalisation, la capacité à les mener à bien ou de solliciter de l'aide à bon escient, le respect des échéances temporelles, etc

L'ÉVALUATION DE L'EMC À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE

(2015)

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/63/9/Ress_emc_evaluation_ecole_college_521639.pdf

1. Principes

L'évaluation de l'enseignement moral et civique doit à la fois s'inscrire dans un processus d'acquisition progressive de compétences et permettre aux élèves eux-mêmes d'apprécier leurs progrès. Elle apparaît ainsi comme une activité constitutive de l'enseignement et de l'apprentissage, sous la responsabilité de l'enseignant. **De nature essentiellement formative et positive**, **elle ne peut donc pas prendre d'emblée, dans un contexte pédagogique d'apprentissage, la forme d'une évaluation sommative**.

Cet enseignement repose sur des ***connaissances*** que les élèves doivent s'approprier. Mais cette appropriation ne se suffit pas à elle-même. Elle est au service du développement des ***capacités morales et civiques*** des élèves telles que le programme les définit, et qui sont essentielles à la formation progressive d'une conscience citoyenne et d'un ***savoir vivre ensemble en actes***.
L'évaluation de l'EMC articule donc de façon modulée, selon les spécificités de chaque cycle,
- l'évaluation de connaissances liées aux objets d'enseignement et
- l'évaluation d'attitudes individuelles et collectives.

Dans ce cadre, l'évaluation de l'EMC repose notamment sur :

- l'**engagement** des élèves dans les processus d'évaluation, dont l'***auto-évaluation*** continue et la ***co-évaluation***, qui participent également aux apprentissages visés ;
- la **continuité de l'évaluation**, dans le cadre curriculaire des cycles d'une part, et du parcours citoyen de l'élève sur l'ensemble de la scolarité obligatoire d'autre part. Aussi convient-il que les modalités d'évaluation de l'EMC soient arrêtées de manière collégiale par les équipes pédagogiques dans le cadre des conseils de cycles ou d'enseignement et harmonisées d'un cycle à l'autre.

2. Outils d'évaluation

Deux outils sont privilégiés pour construire avec les élèves l'évaluation de l'EMC selon le principe d'une évaluation articulant connaissances et attitudes individuelles et collectives : le portfolio réflexif et une grille d'évaluation de compétences et de connaissances.

Le portfolio est un dossier constitué individuellement par l'élève. Au regard des compétences langagières sollicitées, il peut, notamment ***au cycle 2***, revêtir une forme collective dans la mesure où tous les élèves y participent. Il est composé de travaux individuels et collectifs, de traces diverses tels que des ***comptes rendus*** réalisés par les élèves, des ***argumentaires développé***s par les différents protagonistes ***au cours de débats***, de ***documents sélectionnés et commentés*** par l'élève, l'enseignant et /ou les camarades de classe en vue d'évaluer les progrès individuels dans l'acquisition des connaissances et des compétences.

Il valorise les projets et les réussites collectives, ainsi que les travaux interdisciplinaires. Il constitue ainsi un ***recueil cumulatif et continu qui suit l'élève de cycle en cycle***, rendant compte à la fois des résultats de l'apprentissage et de la qualité du processus d'apprentissage. À ce titre, le portfolio apparaît comme un outil de continuité rendant compte de l'acquisition progressive d'une culture morale et civique tout au long de la scolarité obligatoire dans le cadre du parcours citoyen.

La grille d'évaluation est un outil de suivi des progrès de l'élève qui donne toute sa place à l'auto-évaluation réflexive et à l'évaluation entre pairs. *Elle doit nécessairement se référer aux quatre dimensions constitutives de cet enseignement,* en lien avec le domaine 3 du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Composée des attendus de fin de cycle, traduction des compétences du programme, elle présente, pour chaque domaine et dans chaque cycle, deux à trois items relatifs aux capacités visées. Il en résulte les cinq entrées suivantes :

1. Capacité progressive à prendre confiance en soi et à se sentir solidaire de la collectivité scolaire (***La sensibilité : soi et les autres***) ;
2. Capacité progressive à comprendre les règles, à les respecter et à prendre part à leur élaboration (***Le droit et la règle :des principes pour vivre avec les autres***) ;
3. Capacité progressive à dialoguer, argumenter, à exprimer son point de vue et à comprendre celui d'autrui (***Le jugement : penser par soi-même et avec les autres***) ;
4. Capacité progressive à prendre des initiatives et des responsabilités dans la vie de la classe, de l'école ou de l'établissement (***L'engagement : agir individuellement ou collectivement***) ;
5. Maîtrise des *connaissances* liées à l'enseignement moral et civique par cycle.

L'évaluation de l'EMC nécessite enfin de prendre en compte la particularité des compétences morales et civiques qui, par nature, ne sont jamais définitivement acquises et ne peuvent donc se traduire en termes binaires acquis/non-acquis. L'on privilégiera donc l'identification de plusieurs niveaux de réussite identiques à l'évaluation des objectifs d'apprentissage

proposée par le nouveau livret scolaire : *non-atteints / partiellement atteints / atteints / dépassés*.